

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 02/06/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 27/05/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18

Quorum atteint

Présents (15) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Laura AZEMA

Absents représentés (3) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Olivier DELMAS
- Anne GACHON : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (7) :

- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Paul MARTINEZ
- Pascale GRIPON
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Céline DUCOUDRAY
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire de séance : Eddy GOMMERET

DELIBERATION D2025-43 – MARCHE PUBLIC DE CONCEPTION-REALISATION – CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE ELIETTE BONNEL – AVENANT N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil que le chantier de la construction de la nouvelle école primaire est entré dans sa dernière phase.

A ce stade, un certain nombre de modifications décidées de concert avec le groupement d'entreprises est à intégrer dans les pièces contractuelles par le biais d'un avenant :

1/ Intégration des modifications validées en phase PRO

Modification des pièces contractuelles (CCTP et pièces graphiques)

Pas d'incidence financière.

2/ Ajustement et transfert de prestations entre cotraitants

Modification de l'acte d'engagement. Pas d'incidence financière.

	HT			TTC		
	MARCHE	TS CONCEPTION & REALISATION	NOUVEAU MONTANT	MARCHE	TS CONCEPTION & REALISATION	NOUVEAU MONTANT
DARVER	5 267 561.94 €	673 186.68 €	5 940 748.62 €	6 321 074.33 €	807 824.02 €	7 128 898.34 €
COSTE	383 100.00 €		383 100.00 €	459 720.00 €	0.00 €	459 720.00 €
BETEM	264 500.00 €		264 500.00 €	317 400.00 €	0.00 €	317 400.00 €
GAMBA	26 600.00 €		26 600.00 €	31 920.00 €	0.00 €	31 920.00 €
RUBIO	20 000.00 €		20 000.00 €	24 000.00 €	0.00 €	24 000.00 €
C&G	25 000.00 €		25 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
JOULIE	1 453 800.00 €	-309 386.09 €	1 144 413.91 €	1 744 560.00 €	-371 263.31 €	1 373 296.69 €
OSSABOIS	2 148 165.87 €	-189 820.64 €	1 958 345.23 €	2 577 799.04 €	-227 784.77 €	2 350 014.28 €
	9 588 727.81 €	173 979.95 €	9 762 707.76 €	11 506 473.37 €	208 775.94 €	11 715 249.31 €

3/ Travaux supplémentaires demandés post PRO

- Rétention de 50 m3 en chaussée réservoir déplacée en ouvrage béton

Les remarques 3M dans l'arrêté de PC, volet « compensation » demandent que les 50 m3 de rétention en chaussée réservoir soient répartis sur des rétentions aériennes et inspectables.

Or, ce volume n'a pas pu être réparti sur les autres dispositifs (bassin à ciel ouvert et noues) car les volumes maximum de rétention ont été atteints en aérien.

La solution apportée à cette demande a été la pose d'une canalisation Ø1000 enterrée, positionnée à l'arrière de la parcelle, entre les deux bassins de rétention sur une longueur de 64 ml pour assurer le volume de rétention de 50 m3 demandés.

- Modification revêtements pour évacuation cour d'école suite demande bureau de contrôle

Le bureau de contrôle Alpes Contrôles a demandé qu'un itinéraire circulaire soit mis en place entre les sorties de secours à l'arrière des bâtiments maternelle et élémentaire vers le point de rassemblement situé dans la cour de récréation.

Or, à l'arrière du bâtiment, les revêtements de sols étaient prévus en prairie rustique. Deux cheminements en sable stabilisé à l'arrière des bâtiments et en pavés enherbés dans la cour ont été ajoutés pour répondre à cette demande.

- Commande de mobilier manquant

- Séparation des compteurs AEP/arrosage

- réalisation des planchers et arrivées réseaux des futures classes 11 et 12 (anticipation pour éviter surcoût ultérieur dû aux difficultés d'accès)

- Ajout d'une pièce froide dans la cuisine et modification du mobilier

- Pose de 400 patères

- Prestation de levage post démontage de la grue (pour travaux classes 11 12)

- Adaptation de l'éclairage extérieur aux recommandations techniques 3M (uniformisation du parc de réverbères sur l'espace public)

Incidence financière : + 173 979,95 euros HT, soit une augmentation de 1,81% du montant initial du marché.

Par conséquent et après avoir présenté le document, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de construction de l'école primaire Eliette Bonnel annexé à la présente délibération ;

- de l'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout document connexe.

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 20/06/2025

S²LO

ID : 034-213400880-20250602-D2025_43-DE

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en av

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.